

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Anpi-Gabon : les ambitions de Ghislain Moandza Mboma

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

INSTALLÉ jeudi dernier dans ses nouvelles fonctions de directeur général de l'Agence nationale de promotion des investissements (Anpi-Gabon), Ghislain Moandza Mboma, pur produit de la boîte, semble être conscient de ce qui l'attend. Son prédécesseur, Gabriel Ntougou, lui laisse une agence dans laquelle a été maintenu le cap des réformes. Entre autres, la redynamisation des antennes provinciales de l'Anpi, la création du guichet numérique de l'investissement, une plateforme de création d'entreprises en ligne.

Ainsi, 3 774 entreprises individuelles et sociétés ont été créées directement en ligne, se satisfait Gabriel Ntougou. "Nous avons digitalisé la création d'entreprises au Gabon et, aujourd'hui, l'Anpi est capable de fournir des statistiques précises sur le tissu des entreprises et permettre ainsi au gouvernement d'élaborer des politiques efficaces", s'est-il gargarisé. Pour la ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot, les objectifs prioritaires à atteindre pour le nouveau patron de l'Anpi-Gabon sont, entre autres, la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique et d'actions budgétisées et arrimées au contexte économique actuel. Ceci, afin d'attirer plus d'investisseurs dans les secteurs prioritaires identifiés et dans de nouvelles zones d'investissement spéciales. Autre priorité : la reprise durable des

activités du Haut conseil pour l'investissement, afin de réactiver le dialogue entre les secteurs publics et privés, en vue de l'amélioration du climat des affaires. Ghislain Moandza Mboma s'est engagé à poursuivre l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité des investissements. Mais sa priorité sera d'établir la cohésion au sein des équipes, avant d'ouvrir un dialogue avec le secteur privé.



Gabriel Ntougou (droite) cède sa place à Ghislain Moandza Mboma à la tête de l'ANPI-Gabon.

MINISTÈRE DU BUDGET ET
DES COMPTES PUBLICS



Communiqué

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics porte à la connaissance de tous les agents publics (*fonctionnaires, présalaires et agents de la main d'œuvre non permanente*), qu'en vue de faciliter les opérations de règlement mensuel de la solde, le paiement des salaires se fera dorénavant par le seul mode de règlement bancaire à partir de janvier 2021.

A cet effet, les agents non détenteurs d'un compte bancaire à ce jour, et habituellement payés par bon de caisse ou par carte Trésor, devront procéder à l'ouverture d'un compte courant, dès parution du présent communiqué et ce jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard, dans un des établissements bancaires de la place.

- | | |
|--------------|-------------|
| - BGFI BANK; | - ORABANK ; |
| - BICIG ; | - UBA; |
| - ECOBANK ; | - UGB. |

Ils devront être munis des pièces suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- 2 photos d'identité ;
- le talon supérieur du dernier bon de caisse payé, ou un bulletin blanc.

Les relevés d'identité bancaire (RIB) des intéressés devront être déposés auprès des services de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (Direction de la Solde).

Passé ce délai, la solde des agents publics qui ne se seront pas conformés à cette procédure sera d'office domiciliée dans une des banques partenaires citées plus haut.

Sont exclus de cette opération, les agents publics résidant dans les localités de l'intérieur du pays non encore pourvues de banques commerciales. Ces derniers conserveront leur mode de règlement habituel.

Fait à Libreville, le 03 NOV. 2020

Le Ministre



Sosthène OSSOUNGOU N'GANGA